

comprend
seule et
assent un

premier
laire qui
St. Paul,
abonnés
d'autant

INTRODUCTION.

Nous publions aujourd'hui le premier numéro des *Annales* de la Société de Tempérance. En commençant cette publication, nous devons dire notre but et nos moyens. Notre but est de faire connaître cette grande et belle œuvre, en révélant le bien qu'elle fait, et le mal qu'elle empêche. Nos moyens sont nos relations avec nos frères et amis dans la cause sacrée de la Tempérance. Car c'est d'eux que nous attendons tous les renseignements qui nous sont nécessaires ; et ils nous viendront, nous n'en doutons pas, de toutes les parties de ce vaste district.

Des Annales sont tout simplement des faits que l'on compile, pour en répandre la connaissance, et en conserver le souvenir. Or, les faits que nous avons à enregistrer ici, sont l'établissement de notre Société, ses règles, ses bienfaits, ses combats, ses victoires, et parfois ses défaites.

L'on comprend que nous ne pouvons qu'ébaucher aujourd'hui ce vaste sujet, et encore bien imparfaitement. Mais ces faits se reproduisant sans fin, ils deviennent une matière intarissable pour des *Annales* de la nature de celles que nous publions. Si donc nous répondons à l'attente du public, ce numéro ne sera pas le seul à voir le jour ; et dans ce cas, ceux qui le suivront en seront le développement et l'application.

Pour donner l'histoire de cette Société, et raconter les faits qui s'y rattachent, nous reproduirons les mandements de nos Evêques qui l'ont établie, ou encouragée. Nous recourrons aux souvenirs de la tradition qui nous rapportera ce qu'ont fait nos Pasteurs pour la soutenir de la puissance de leur parole, et de l'entraînement de leur exemple.

Nous discuterons les lois, qui l'ont comme couverte du manteau de la protection publique. Nous ferons parler nos Honorables Juges, qui si souvent firent entendre leurs voix éloquentes, du haut du Tribunal de la Justice, pour dire au peuple que l'ivrognerie était la cause de presque tous les crimes, qui enfantait ces milliers de procès qu'ils avaient à juger, et attirer l'attention du gouvernement sur un vice si préjudiciable au bien public. Nous rapporterons les beaux discours de ceux de nos Législateurs qui, en toutes occasions, ont pris avec zèle et courage la défense de la Tempérance.

Nous irons prendre nos renseignements dans les Records de la Police Correctionnelle, qui a à enregistrer, chaque jour, des faits aussi nombreux que lamentables. Nous consulterons les Registres de la Prison, qui contiennent les lon-